



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Inspection de l'enseignement agricole*

**Mission d'étude sur la classe préparatoire expérimentale  
ATS paysage d'Antibes**

**Juin 2015**

Thierry-Marc BOTREAU

Arnaud LATHÉLIZE

Paul LAPEYRONIE

*Inspecteurs pédagogiques de l'enseignement agricole*

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the top.

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style with a prominent 'L' and 'A'.

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style with a prominent 'L' and 'P'.

R15 006



## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Le contexte de la création de cette classe .....</b>	<b>2</b>
1.1. Une création officialisée en 2004.....	2
1.2. Le contexte historique de la naissance de cette formation .....	2
<b>2. Le recrutement .....</b>	<b>3</b>
2.1. Les conditions de diplômes pour accéder à cette classe, les origines scolaires, l'évolution du recrutement .....	3
2.2. Les modalités de sélection.....	3
2.3. La composition des promotions : parité, boursiers, origine géographique .....	4
2.4. Les conditions matérielles d'accueil des étudiants .....	4
<b>3. Le devenir des étudiants de la classe préparatoire d'Antibes.....</b>	<b>4</b>
3.1. L'admission dans les écoles .....	4
3.2. Les solutions en cas d'échec .....	5
<b>4. Une pédagogie de la réussite mise en œuvre .....</b>	<b>6</b>
4.1. Des aptitudes détectées dès le dossier de candidature.....	6
4.2. Une pédagogie reposant sur les projets, le travail en groupe, l'individualisation des besoins mise en œuvre dès le début de l'année scolaire .....	6
4.3. Un enseignement professionnalisant adapté à la poursuite dans les grandes écoles.....	6
4.4. Des intervenants hautement qualifiés au côté des enseignants titulaires, mais avec une gestion complexe des moyens.....	7
4.5. L'obtention d'une L3 de géographie.....	7
<b>Conclusion : une classe de la réussite dans l'enseignement agricole public .....</b>	<b>8</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>9</b>



## **Introduction**

Conformément à la demande de Madame la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche dans sa lettre de commande du 7 octobre 2014 : « Évaluer la classe post BTSA d'Antibes, spécialisée en paysage, qui permet l'accès aux écoles de Paysage » (titre 3 – Formations de l'enseignement supérieur), la mission qui nous a été confiée vise à évaluer la classe expérimentale ATS paysage d'Antibes afin qu'il puisse être jugé de la pertinence de sa pérennisation.

Du point de vue temporel, cette mission s'inscrit également dans une dynamique de rénovation des épreuves de concours donnant accès à la formation conduisant au diplôme d'État de paysagiste, (arrêté du 9 janvier 2015), et conséquemment des programmes de la classe ATS paysage préparatoire au concours.

Nous avons souhaité savoir dans quel contexte et pour répondre à quels besoins cette formation était née, caractériser son recrutement, dresser un bilan des intégrations et des devenir de ceux qui n'intègrent pas, identifier les pratiques pédagogiques mises en œuvre pour assurer la réussite des étudiants, et au final juger de la pertinence de pérenniser ou non cette classe encore sous statut expérimental.



# **1. Le contexte de la création de cette classe**

## **1.1. Une création officialisée en 2004**

C'est par un arrêté du 6 août 2004 publié le 20 août 2004 au journal officiel qu'est officiellement créée à la rentrée scolaire 2004-2005 la classe préparatoire expérimentale au concours d'accès à l'École Nationale Supérieure du Paysage. L'article 8 de cet arrêté prévoyait une évaluation après deux années de fonctionnement. L'évaluation aura finalement été différée et, reposant sur un plus grand nombre d'années, n'en sera que plus riche et précise.

*Voir arrêté annexe 1*

## **1.2. Le contexte historique de la naissance de cette formation**

En 1993, la séparation du secteur aménagement (paysager) du secteur production (horticole) en BTSA a permis de renforcer des compétences spécifiques en aménagement et d'attirer un nombre croissant d'étudiants vers le secteur de l'aménagement : ainsi l'effectif sur l'ensemble du territoire est passé de 962 étudiants inscrits en 1996 à 1544 en 2003.

L'émergence d'une formation spécifique en aménagement paysager a permis de repérer des étudiants, manifestant un intérêt pour des poursuites d'études vers les écoles supérieures du paysage. Ces écoles recrutant sur concours à l'issue du BTS, les candidats se préparaient de façons diverses et hétérogènes pour accroître leur chance de réussite. L'idée d'un accompagnement par une formation adaptée a alors germé.

De plus, l'orientation historique du LEGTA d'Antibes vers l'horticulture et l'aménagement paysager et la rénovation complète de ses infrastructures a permis en 97 de présenter un projet de développement d'une classe préparatoire aux écoles supérieures du paysage, projet qui prolongeait des partenariats déjà existants entre le lycée agricole et l'école du paysage de Versailles.

Une certaine frilosité des écoles supérieures vis-à-vis de ce projet, pourtant bien accueilli par la DGER, a retardé sa mise en place. Près de dix ans se sont écoulés depuis les tout premiers contacts établis en 1994.

Localement, c'est principalement sous l'impulsion d'Hélène Pellegrin, professeur d'aménagement paysager au LEGTA d'Antibes mais à la retraite depuis 2011, que le projet a finalement vu le jour.





## 2. Le recrutement

### 2.1. Les conditions de diplômes pour accéder à cette classe, les origines scolaires, l'évolution du recrutement

L'article 1 de l'arrêté du 6 août 2004 précise que « cette classe est accessible aux titulaires de tout diplôme obtenu après deux années d'études supérieures ou d'un titre admis en équivalence ».

La majorité des étudiants proviennent de BTSA et notamment de l'option « aménagements paysagers ». On rencontre aussi de rares étudiants titulaires d'un DUT, de L2 ou autre formation. Ceux qui entrent ont un bon niveau (près de 2/3 des étudiants ont obtenu une mention au moins AB à l'obtention de leur Bac+2).

Avant le diplôme Bac + 2, les élèves ont obtenus un bac S pour la majorité d'entre eux, un bac technologique assez souvent, un bac pro ou un bac d'une autre série plus rarement.

Au fil des années, on a pu constater que 90% des LEGTA du Ministère de l'Agriculture ont envoyé des candidatures. Un effort particulier d'information en direction de certains BTS (Horticulture, GEMEAU, GPN et Forêt) a eu peu d'effet : ces étudiants souhaitent rarement devenir paysagistes et sont donc très peu nombreux dans la classe (3%). Des étudiants de l'université ou de BTS design de l'espace présentent plus fréquemment des dossiers ces dernières années.

Depuis l'existence du double cursus avec la L3 géographie, le nombre de demandes s'accroît, mais arrivent des candidatures non recevables car ne répondant pas aux critères de sélection (résultats scolaires, expression écrite, orale et plastique)

L'information concernant la classe est donc actuellement bien diffusée (coordonnateurs des filières BTSA, bouche à oreilles, maîtres de stage, intervenants, site internet<sup>(1)</sup> du Pôle de formation Vert Azur, salons d'orientation, plaquettes...)

Par ailleurs, il existe également une prépa équivalente à l'EN en région parisienne (Lycée de Montreuil, 15 à 20 de places).

**On peut donc considérer qu'il n'y a pas de potentiel inexploré de candidatures.**

*Voir origine scolaire et taux de sélection en annexe 2*

<sup>1</sup> [http://www.vertazur.educagri.fr/fileadmin/user\\_upload/pdf/FORMATIONS-LEGTA/2014-2015/14\\_CLASSE\\_PREPA.pdf](http://www.vertazur.educagri.fr/fileadmin/user_upload/pdf/FORMATIONS-LEGTA/2014-2015/14_CLASSE_PREPA.pdf)

### 2.2. Les modalités de sélection

Une commission d'évaluation, dont la composition est définie dans l'article 5 de l'arrêté du 6 août 2004 réalise une évaluation des dossiers en amont de la commission nationale d'admission définie par l'article 2 de l'arrêté du 26 avril 1995 qui prononce les admissions en classe préparatoire.



Pour exemple, la note de service du 26 février 2015 relative aux modalités de recrutement en classes préparatoires ATS (Adaptation Technicien Supérieur) intègre bien la classe ATS paysage d'Antibes, en mentionnant les particularités la concernant pour l'évaluation du dossier.

### **2.3. La composition des promotions : parité, boursiers, origine géographique**

La parité, quoique fluctuante au sein des promotions, est globalement respectée ; sur 11 années de fonctionnement, l'école a accueilli un peu plus de filles que de garçons (101 contre 90).

Entre 2008 et 2015, le nombre de boursiers concerne en général au moins la moitié de la promotion (a varié de 37 à 81%).

Les étudiants de la classe préparatoire sont issus essentiellement de classe sociale moyenne, comme le montre le taux de boursiers. Notons également que certains occupent parfois un emploi d'appoint durant l'année, ou les vacances. D'autres ont également souscrit un prêt étudiant.

*Voir répartition garçons-filles et proportion de boursiers en annexe 3*

### **2.4. Les conditions matérielles d'accueil des étudiants**

Antibes est, en été, une ville d'accueil touristique, aussi offre-t-elle, durant la période scolaire, des logements meublés accessibles à des étudiants et des places en résidence universitaire.

Les étudiants disposent d'une salle dédiée, équipée d'ordinateurs connectés, de matériels d'art plastique, d'un centre de documentation fourni s'enrichissant au fil du temps.

Les candidats admis dans la classe préparatoire bénéficient du régime étudiants et en particulier de la sécurité sociale, de la mutuelle, etc.

## **3. Le devenir des étudiants de la classe préparatoire d'Antibes**

### **3.1. L'admission dans les écoles**

Le concours commun aux Écoles Supérieures du Paysage (ENSP Versailles et Marseille, EAP Bordeaux, EAP Lille) est le principal débouché pour les étudiants de prépa : 72% (des étudiants en 10 ans) - Agrocampus Ouest, ex ENITHP ANGERS : 3,2 % (des étudiants en 10 ans) et l'ENSPN BLOIS : 7,8% (des étudiants en 10 ans).

*Il est à noter que si tous présentent le concours commun, seuls 3 à 5 étudiants par promotion passent celui de l'ENSPN jusqu'à présent et moins encore font un dossier pour AgroCampus Ouest.*

Par ailleurs depuis 2013, tous les étudiants de la classe d'Antibes peuvent obtenir en double cursus la L3 de géographie et ceux qui l'ont passée l'ont eue. C'est un élément appréciable de sécurisation du parcours.



*Marginalement, certains y renoncent pour se consacrer exclusivement à la préparation au concours (1 étudiant/an).*

L'arrêté du 9 janvier 2015, relatif aux modalités d'admissions dans la formation conduisant au diplôme d'état de paysagiste, précise la nature des épreuves d'admissibilité et d'admission dans son article premier.

Les épreuves permettent de valider trois socles de compétences :

- Compétences intellectuelles et cognitives générales ;
- Compétences liées aux métiers, connaissances et savoir-faire spécifiques
- Aptitudes

La voie externe, ouverte aux titulaires d'un diplôme national de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation de deux ans et ayant validé 120 crédits européens, comprend :

- une phase d'admissibilité constituée de deux épreuves: une épreuve écrite de description d'un site (durée 2h30, coefficient 2), qui fait suite à une visite de site et une épreuve d'expression plastique (durée 2h30, coefficient 2). Ces deux épreuves permettent d'évaluer principalement les deux premiers socles de compétences;
- une phase d'admission constituée de deux épreuves: un entretien sur la base de l'analyse d'un texte issu d'une bibliographie indiquée au moment de l'inscription au concours (durée 30 minutes, coefficient 4) permettant d'évaluer les aptitudes personnelles du candidat et une épreuve écrite d'anglais (durée 1 heure, coefficient 1). Pour cette épreuve de langue, une note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Les étudiants intégrant les écoles supérieures vont jusqu'au bout du cursus et obtiennent leur diplôme (à l'exception d'une étudiante ayant bifurqué vers une autre voie).

*Voir les postes offerts et les résultats des 11 promotions en annexe 5*

### **3.2. Les solutions en cas d'échec**

Quasiment tous les étudiants ayant échoué repassent le concours l'année suivante en candidats libres, en sollicitant ou non l'aide de l'équipe pédagogique de la classe préparatoire d'Antibes (entraînement à l'écrit/oral). À ce jour, 100% ont réussi lors de cette seconde présentation du concours.

Les étudiants n'ayant pas intégré une École du Paysage ont trouvé directement un emploi en bureau d'études ou ont repris un cursus de poursuite d'études :

- universitaires, au niveau Bac + 2 (Licence pro) jusqu'en 2012, en Master Paysage et Urbanisme à partir de 2013, ce qui a été permis par l'équivalence L3 Géographie.

- à l'étranger, en repartant au niveau Bac : à l'École d'ingénieurs paysagistes de Hepia À Genève (Lullier avant 2008) en Suisse (6% des étudiants en 10 ans), ou de Gembloux en Belgique (moins de 1% des étudiants en 10 ans). Ce choix a été fait essentiellement par les premières promotions.



## **4. Une pédagogie de la réussite mise en œuvre**

### **4.1. Des aptitudes détectées dès le dossier de candidature**

Sans être le seul critère prise en compte, le dossier spécifique inclus dans le dossier de candidature (voir annexe 4) permet d'évaluer les capacités plastiques et créatrices des étudiants.

### **4.2. Une pédagogie reposant sur les projets, le travail en groupe, l'individualisation des besoins mise en œuvre dès le début de l'année scolaire**

L'immersion des étudiants dans un séjour d'analyse de milieu rural leur permet de se connaître et de démarrer des travaux de groupe.

Aucun diagnostic des acquis individuels n'est fait d'emblée, mais les premiers travaux écrits et oraux demandés très rapidement par l'ensemble de l'équipe pédagogique permettent d'évaluer le niveau des uns et des autres (conceptualisation, culture générale, rédaction). Les résultats de cette évaluation informelle sont assez souvent corrélés avec l'origine scolaire des étudiants.

Pour pallier les difficultés repérées, des exercices individuels supplémentaires sont proposés aux étudiants qui le désirent (devoir écrit, concours blanc supplémentaire en autonomie) ; les khôlles permettent également de travailler particulièrement sur l'oral, le parcours de chacun. Enfin, les travaux de groupe sont l'occasion de mutualiser les compétences de chacun et de s'enrichir auprès des autres. À ce sujet, la constitution des groupes est systématiquement faite par les enseignants de façon à mixer les origines scolaires et croiser les apports mutuels. Globalement, les classes sont solidaires et bienveillantes, permettant à chacun de trouver sa place et d'exprimer sa personnalité.

### **4.3. Un enseignement professionnalisant adapté à la poursuite dans les grandes écoles**

La formation comprend 27 semaines d'enseignement et 6 semaines de stages. Les 27 semaines d'enseignement sont décomposées en quatre séquences de six semaines ; trois de ces séquences sont complétés d'une semaine de concours blanc.

Les objectifs de formation visent à approfondir ou à développer :

- la culture générale, la culture artistique,
- les techniques d'expression et l'utilisation des outils correspondants,
- les méthodes et techniques de projets,
- l'ouverture d'esprit et la connaissance des métiers

Le programme mis au point en 2003 a pu, grâce au statut expérimental de la classe, évoluer en fonction de la nature des épreuves du concours, mais aussi en réajustant et enrichissant les propositions initiales.

Actuellement, le référentiel de formation, présenté en modules, repose essentiellement sur les disciplines suivantes : sciences et techniques de l'aménagement, éducation socio-culturelle, français, documentation, philosophie, langue vivante. Un volume horaire important de « non





affecté » permet de mener à bien des projets, associant le plus souvent plusieurs disciplines. Le paysage est au cœur de l'architecture de la formation, puisque l'essentiel des modules et des horaires lui sont consacrés. Il faut noter que la région d'Antibes offre une riche palette de situations pour étudier les paysages naturels ou artificialisés.

Un stage professionnel de six semaines en bureau d'étude est intégré dans la formation.

Les étudiants, en permanence dans une dynamique créatrice à travers des projets collectifs en petits groupes, et dans l'acquisition de savoirs et de méthodes où s'articulent habilement cours théoriques et productions à fournir, sont bien préparés aux épreuves du concours.

#### **4.4. Des intervenants hautement qualifiés au côté des enseignants titulaires, mais avec une gestion complexe des moyens**

Aux côtés des trois enseignants titulaires (deux en aménagement paysager et une en ESC) fortement impliqués dans la formation, une vingtaine d'intervenants extérieurs sont mobilisés. Certains régulièrement, d'autres ponctuellement. Leur expertise disciplinaire liée à une proximité avec les champs professionnels ou objets d'étude leur confère une compétence particulièrement recherchée au regard des modalités de formation.

Les intervenants sous statut de fonctionnaire (agrégés par exemple) bénéficient d'une autorisation de cumul et sont rémunérés par le SRFD.

Pour les autres, c'est par le truchement d'un échange de service heure pour heure avec le CFPPA qu'un mode de fonctionnement est possible. En effet, le paiement à la vacation par le SRFD s'accompagne de délais très longs entre la réalisation des heures d'enseignement et leur paiement.

Par ailleurs la classe préparatoire homologue de l'éducation nationale à Montreuil semble bénéficier d'une dotation plus favorable tant au niveau de la DGH (1782 heures à Montreuil contre 1580 heures à Antibes) qu'en heures de kholles (450 heures à Montreuil contre 250 heures à Antibes). Pour autant, l'allocation du nombre d'heures de kholles correspond à la dotation habituelle dans les ATS bio.

#### **4.5. L'obtention d'une L3 de géographie**

Depuis trois ans, un partenariat avec la Faculté de géographie de Nice mobilise trois enseignants de Nice Sophia Antipolis. La formation en est enrichie et donne l'opportunité aux étudiants de valider une L3 de géographie, contribuant ainsi à la sécurisation du parcours.

L'origine du partenariat avec l'université de Nice Sophia-Antipolis remonte à 2005, où une licence Pro « Géomatique et Aménagement » a été créée. Aujourd'hui cette licence Pro existe toujours.

Pour la rentrée scolaire 2012, une convention est signée entre d'une part le LEGTA d'Antibes et d'autre part l'université de Nice Sophia-Antipolis.

Les étudiants de la classe préparatoire de la Filière Paysage ont la possibilité de suivre une formation dont les contenus théoriques et pratiques se rapprochent de la Licence « Sciences Géographiques » de l'université de Nice Sophia-Antipolis, en ce qui concerne l'approche spatiale et paysagère, ainsi que dans l'utilisation des outils.

Les étudiants peuvent alors demander une équivalence avec la Licence « Sciences Géographiques ».



Les cours sont organisés d'une part sur le site du LEGTA d'Antibes et d'autre part sur le site de Nice de l'université de Nice Sophia-Antipolis. Les cours sont adaptés à ces étudiants et ils ne sont pas intégrés avec ceux de l'université.

A l'exception de un ou deux cas, l'ensemble des étudiants de la classe préparatoire de la Filière Paysage suivent les cours et obtiennent la Licence « Sciences Géographiques ».

## **Conclusion : une classe de la réussite dans l'enseignement agricole public**

La classe préparatoire ATS paysage du LEGTA d'Antibes est sans équivalent dans l'enseignement agricole public.

À un fonctionnement particulier et novateur doivent correspondre les moyens correspondants, en particulier le maintien d'une part élevée de « non affecté » dans la DGH de façon à soutenir la pédagogie par projets. Les attributions budgétaires, tout en restant raisonnables, devraient pouvoir permettre de rémunérer les intervenants extérieurs d'une part et les khôlles effectuées d'autre part de manière juste et dans des délais convenables.

Les caractéristiques de cette formation : recrutement de qualité, pédagogie efficace, équipe investie, programme adapté, contexte local favorable, double cursus avec la L3 de géographie, fort taux de réussite au concours, plaident pour que cette classe passe d'un statut expérimental vers une pérennisation.

Thierry-Marc BOTREAU

Arnaud LATHÉLIZE

Paul LAPEYRONIE

*Inspecteurs pédagogiques de l'enseignement agricole*



## Annexes

Annexe 1 : Arrêté du 6 aout 2004 portant création de la classe préparatoire expérimentale d'Antibes .....	11
Annexe 2 : Les origines scolaires des étudiants, les chances d'accès à la classe préparatoire .....	12
Annexe 3 : Répartition garçons-filles et proportion de boursiers .....	14
Annexe 4 : Éléments de sélection des dossiers de candidature pour la classe ATS paysage d'Antibes.....	15
Annexe 5 : Postes offerts et résultats d'admission pour la classe préparatoire d'Antibes.....	16
Annexe 6 : Architecture de formation, objectifs et structure des principaux modules.....	18









## TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,  
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Arrêté du 6 août 2004 relatif à l'organisation, aux horaires et au programme de la classe préparatoire expérimentale au concours d'accès à l'École nationale supérieure du paysage

NOR : AGR0401763A

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,

Sur proposition du directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Vu le code rural, et notamment le chapitre II du titre I<sup>er</sup> du livre VIII ;

Vu le décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles organisées dans les lycées relevant des ministres chargés de l'éducation, de l'agriculture et des armées ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'enseignement et de la recherche en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 8 juillet 2004,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est créé à titre expérimental une classe préparatoire au concours d'accès à l'École nationale supérieure du paysage (ENSP). Cette classe est accessible aux titulaires de tout diplôme obtenu après deux années d'études supérieures ou d'un titre admis en équivalence.

**Art. 2.** – Elle est mise en œuvre à titre expérimental au LEGTA d'Antibes.

**Art. 3.** – Les horaires et le programme applicables dans cette classe expérimentale figurent respectivement en annexes I et II du présent arrêté.

**Art. 4.** – L'admission des étudiants dans la classe préparatoire expérimentale, mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, est prononcée par la commission nationale définie à l'article 2 de l'arrêté du 26 avril 1995, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 23 novembre 1994 susvisé.

**Art. 5.** – En application de l'article 7 du décret du 23 novembre 1994 susvisé, il est institué dans l'établissement comportant cette classe préparatoire une commission d'évaluation composée du chef d'établissement, de l'adjoint au chef d'établissement et du conseiller principal d'éducation plus particulièrement chargé de cette classe préparatoire, des professeurs qui enseignent dans cette classe et à titre consultatif, d'un enseignant-chercheur désigné par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, sur proposition du chef d'établissement et après avis du président d'université concerné. Cette commission est réunie en formation plénière ou en formation restreinte à l'initiative du chef d'établissement.

**Art. 6.** – La commission d'évaluation donne un avis sur les candidatures à l'admission en formation. Cet avis doit précéder la décision de la commission mentionnée à l'article 4 du présent arrêté. La commission d'évaluation délivre en outre l'attestation d'études prévue à l'article 8 du décret du 23 novembre 1994 susvisé.

**Art. 7.** – Pour cette classe préparatoire, aucun redoublement de la classe n'est autorisé, sauf à titre exceptionnel, sur décision du chef d'établissement après avis du conseil de classe.

**Art. 8.** – L'expérimentation sera évaluée après deux années de fonctionnement par une commission d'évaluation. Le rapport d'évaluation sera présenté à l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA).

**Art. 9.** – Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du recrutement pour la rentrée scolaire 2004-2005.

**Art. 10.** – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 août 2004.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'enseignement et de la recherche :  
*L'ingénieur général du génie rural,  
des eaux et des forêts*  
J.-J. MICHI

*Nota* – Les annexes I et II peuvent être consultées au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, direction générale de l'enseignement et de la recherche (sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel, bureau des enseignements technologiques et professionnels), 1, ter, avenue de Lowendal, 75007 Paris 07 SP, et sur le site de l'enseignement agricole « eduzeign ».

Cette annexe peut être achetée auprès du Centre national de promotion rurale (CNPR), Marmilhat, 63370 Lempdes (téléphone : 04 73 83 36 00).



## Les origines scolaires des étudiants

PROMOS	Origine scolaire				
	Commission de recrutement	Bac	Bac +2	Mention au BTS	Provenance géographique
2004 2005	- 27 dossiers en juin 2004 -15 étudiants : admis en liste principale, - 14 étudiants présents aux concours	6 Bac S 7 Bac STAE 1 Bac Pro 1 Bac L	15 BTS « Aménagements Paysagers »	8 AB	6 établissements agricoles représentés  Rennes : LEGTA 1,      Albi : LEGTA 2, Coutances : LEGTA 1      Pau : LEGTA 4, Angers : LEGTA 2,      Antibes : LEGTA 5
2005 2006	- 28 dossiers en juin 2005 -16 étudiants : 11 admis en liste principale, 3 en liste supplémentaire et 2 dossiers arrivés en été.	10 Bac S 2 Bac STAE 3 Bac Pro 1 Bac ES	14 BTS « Aménagements Paysagers » 1 BTS « Pépinières » 1 DEUG Sciences de la Terre	3 B 8 AB	10 établissements agricoles représentés  Pau : LEGTA 2,      Albi : LEGTA 3, Antibes : LEGTA 1      Valdoie : LEGTA 2 Roville : EHP 1      Hyères : LEGTA 1 Grenoble : LEGTA 2      Saint Ilan : LEGTHP1 Carpentras : CFPPA 1      La Motte : CFPPA 1  1 université : Grenoble
2006 2007	- 33 dossiers en juin 2006 - 15 étudiants : 11 admis en liste principale, 4 en liste supplémentaire -14 étudiants présents aux concours	7 Bac S 4 Bac STAE 1 Bac Pro 1 Bac ES 1 Bac L 1 Bac STI Arts appliqués	13 BTS « Aménagements Paysagers » 1 BTS « Horti » 1 IUT « Génie Bio »	8 AB	12 établissements agricoles représentés  Antibes : LEGTA 1      Dardilly : LEGTA 1 CFA 2 Brie : LEGTA 1      Nîmes : LEGTA 2 Rignac : LAH 1      Angers : LEGTA 1 Grenoble : LEGTA 1      Quetigny : LEGTA 1 Saint Ilan : LEGTHP1      Albi : LEGTA 1 Valdoie : CFA 1      1 IUT : Roche/Yon
2007 2008	- 44 dossiers en juin 2007 - 16 étudiants : 14 admis en liste principale, 2 en liste supplémentaire -14 étudiants présents aux concours	4 Bac S 8 Bac STAE 1 Bac Pro 2 Bac L 1 Bac ES	15 BTS « Aménagements Paysagers » 1 L2 Aménagement territoire	4 B 8 AB	11 établissements agricoles représentés  :Dardilly : LEGTA 1      Grenoble : LEGTA 1 Quetigny : LEGTA 2      Brive : LEGTA 1 Nîmes : LEGTA 1      Poisy : LAP 2 Antibes : LEGTA 2      Marmilhat : LEGTA 1 Saintes : LEGTA 2      Pau : LEGTA 1, Valdoie : LEGTA 1  1 UNIV. RENNES
2008 2009	- 55 dossiers en juin 2008 - 19 étudiants : 11 admis en liste principale, 8 en liste supplémentaire	7 Bac S 10 Bac STAE 1 Bac Pro 1 Bac STT	17 BTS « Aménagements Paysagers » 1 BTS « GPN » 1 IUT « Gestion urbaine »	2 B 8 AB	12 établissements agricoles représentés  Antibes : LEGTA 4 CFA 1      Orleans : LPHPO 1 Dardilly : LEGTA 2      Ecully : CFPPH 1 Angers : LEGTA 1      Quetigny : LEGTA 2 Pau : LEGTA 2      Brive : LEGTA 2 Toulouse : CFA 1      Neuvic : LEGTA 1 1 IUT : Aix en Provence
2009 2010	- 57dossiers en juin 2009 - 19 étudiants : tous admis en liste principale	12 Bac S 3 Bac STAE 2 Bac Pro 1 Bac L 1 Bac international	15 BTS « Aménagements Paysagers » 1 BTS « GEMEAU » 1 BTS « Horti » 1 « Médiations et productions culturelles » 1 L2 Aménagement territoire	1TB 5 B 8 AB	8 établissements agricoles représentés  Antibes : 6 LEGTA      Angers : ESA 1 Carpentras : CFPPA 1      Grenoble : LEGTA 1 Marmilhat : LEGTA 1      Nîmes : LEGTA 5 Pau : LEGTA 1      Valdoie : LEGTA 1 1 IESA: Paris      1 université : Nice



2010 2011	- 54 dossiers en juin 2010 - 18 étudiants : 15 admis en liste principale	9 Bac S 7 Bac STAE 1 Bac Pro 1 Bac ES	13 BTS «Aménagements Paysagers ») 1 BTS « GEMEAU » 2 Licence pro 1 Licence L2 d'histoire 1 Licence scientifique	12 établissements agricoles représentés  1 Antibes : LEGTA 1 Genech 2 Pau : LEGTA 1 Quetigny 2 Dardilly 1 Nimes 1 IESA: Paris 1 Université Nice	1 Marmillat : LEGTA 1 St Herblain 1 Valdoie : LEGTA 1 Le Rheu 1 Chambéry 1 St Hilan 2 université Paris
2011 2012	- 45 dossiers en juin 2011 - 18 étudiants : 13 admis en liste principale	7 Bac S 3 Bac STAV 3 Bac ES 4 Bac L 1 Bac STG	15 BTS«Aménagements Paysagers ») 2 BTS Design 2 Khâgne	12 établissements agricoles représentés  2 Antibes : LEGTA 2 1 Pau : LEGTA 1 Poisy 1 Objat 1 Roanne 2 Nice	Marmillat : LEGTA 2 Dardilly 1 Saint Germain 1 Rieffel 1 Mons Belgique
2012 2013	- 56 dossiers en juin 2012 - 18 étudiants : 6 admis en liste principale	9 Bac S 5 Bac STAV 1 Bac ES 1 Bac STI 1 Bac Pro 1 Diplome scient Russe	13 BTS«Aménagements Paysagers ») 2 BTS Design 2 Khâgne 1 Ingénieur Russe	12 établissements agricoles représentés  2 Antibes : LEGTA 1 Evreux 2 Pau : LEGTA 1 Saint Germain 1 St Herblain 1 russe 1 Nice	1 Nimes 1 Marmillat : LEGTA 1 Rennes 1 Dijon 1 Angers 3 Paris
2013 2014	- 63 dossiers en juin 2013 - 20 étudiants : 10 admis en liste principale	10 Bac S 4 Bac STAV 5 Bac ES 1 Bac Pro	16 BTS«Aménagements Paysagers ») 1 BTS Design 2 Khâgne 1 L2 Géographie	11 établissements agricoles représentés  3 Antibes : LEGTA 1 Marmillat : LEGTA 1 La Tourrade 1 prépa lettre Dijon 1 Angers 1 Brive 1 prépa lettres Nice	2 Nimes 1 Rennes 1 Saint Germain 1 Albi 1 Chambéry 1 Université Nice
2014 2015	- 68 dossiers en juin 2014 - 19 étudiants : 8 admis en liste principale	10 Bac S 2 Bac STAV 2 Bac ES 4 Bac Pro 1 STL	15 BTS«Aménagements Paysagers ») 1 BTS Production Horti 1 BTS Design 1 Licence pro AP 1 IUT gestion urbaine	12 établissements agricoles représentés  2 Antibes : LEGTA 1 Marmillat : LEGTA 1 Marseille Cfa 2 Lyon 1 Carpentras 1 St Izmier 1 Tecomah	2 Nimes 1 Chambéry 1 Saint Germain Cfa 1 Nancy 1 Tournus 2 Rodhilhan

### Les chances d'entrée en classe préparatoire

Promotion	Nombre d'étudiants	Nombre de dossiers	Candidatures non recevables	Désistements en liste principale	Probabilité apparente d'entrée (1)	Probabilité d'entrée en prépa (2)
2014/2015	19	67	15	15	28%	51,3%
2013/2014	20	63	14	15	31%	58,8%
2012/2013	18	57	10	19	31%	64,3%
2011/2012	18	45	9	13	40%	78%
2010/2011	16	54	6	8	30%	45%
2009/ 2010	19	57	10	9	33%	50%
2008/2009	19	55	13	9	35%	57,5%
2007/2008	16	43	13	5	36%	61,5%
2006/2007	16	33	5	9	46%	84,2
2005/2006	16	28	3	8	57%	94%
2004/2005	14	27	0	7	51%	100%

<sup>1</sup> Nombre d'étudiants/ nombre dossiers

<sup>2</sup>(Nombre d'étudiants – désistement – non recevable)/ nombre dossiers



## Répartition garçons-filles au sein des promotions

Promotion	Nombre étudiants	Garçons	Filles
2014/2015	19	10	9
2013/2014	20	5	15
2012/2013	18	7	11
2011/2012	18	8	10
2010/2011	16	8	8
2009/ 2010	19	11	8
2008/2009	19	11	8
2007/2008	16	12	4
2006/2007	16	7	9
2005/2006	16	7	9
2004/2005	14	4	10
<b>Total :</b>	<b>191</b>	<b>90</b>	<b>101</b>
<b>Taux</b>	<b>100%</b>	<b>47,1%</b>	<b>52,9%</b>

## Proportion de boursiers au sein des promotions

Promotion	Nombre étudiants	Nombre de dossiers déposés	Nombre de bourses accordées	Proportion de boursiers
2014/2015	19	9	7	37%
2013/2014	20	12	11	55%
2012/2013	18	11	9	50%
2011/2012	18	11	9	50%
2010/2011	16	17	13	81%
2009/ 2010	19	16	12	63%
2008/2009	19	13	9	47%





## Éléments pris en compte dans la sélection des dossiers de candidature pour la classe ATS paysage d'Antibes

Extrait de la note de service DGER/SDES/2015-181

Objet : modalités de recrutement en classes préparatoires « Adaptation technicien supérieur » (ATS BIO) pour la rentrée universitaire 2015

### 2.4. Calcul des points

Le calcul des points relatif à l'évaluation s'effectue sur trois critères :

- appréciation sur les résultats obtenus à l'examen de fin d'études secondaires et sur l'ensemble du dossier de l'enseignement secondaire ;
- résultats scolaires obtenus dans l'enseignement supérieur court ;
- avis du conseil des professeurs et du chef d'établissement.

S'agissant de la classe préparatoire ATS paysage, le dossier spécifique est pris en compte comme quatrième critère.

Le calcul des points est arrêté par la Commission nationale d'admission après étude des dossiers et propositions de la commission d'évaluation de l'établissement demandé en premier vœu.

### Élément du dossier d'inscription en classe préparatoire aux écoles supérieures du paysage : caractéristiques du dossier spécifique

#### CONSTITUTION D'UN DOSSIER :

*Le candidat établira un dossier dactylographié de 15 pages maximum, format A3 ou A4, visé par le coordonnateur de la filière attestant des documents fournis, et comprenant :*

- un C.V.,
- des dessins, croquis, gouaches, photos ... réalisés par le candidat, ou encore toute autre production destinée à démontrer de ses capacités plastiques et créatrices.
- un texte manuscrit d'une page explicitant sa motivation,
- un texte de 3 pages maximum sur son parcours, montrant comment il a pu acquérir ou développer des compétences en lien avec son projet.

Dans ce dossier sont pris en compte les capacités esthétiques et créatrices, la motivation, le parcours



### Les résultats globaux d'admission des promotions successives depuis 10 ans

Promotion	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Taux d'intégration	50%	69%	79%	79%	74%	84%	83%	83%	81%	70%

### Les résultats détaillés d'admission des promotions successives depuis 10 ans

Résultats de 2005 à 2014	
Première promotion 2004/2005 14 étudiants	<p>Concours commun : 9 admissibles, 5 admis: quatre à l'EAP de BORDEAUX, 1 à l'EAP de LILLE</p> <p>1 admis en deuxième année à l'ENITHP d'ANGERS 1 admis en troisième année à l'ENSNP de Blois</p> <p>7 étudiants sur 14 ont intégré une École du Paysage en France, soit 50% 6 étudiants ont intégré l'école d'ingénieurs paysagistes de LULLIER, en Suisse</p>
Deuxième promotion 2005/2006 16 étudiants	<p>Concours commun : 14 admissibles, 10 admis : 4 à l'ENSP de VERSAILLES, 5 à l'EAP de BORDEAUX, 1 à l'EAP de LILLE</p> <p>1 admis en deuxième année à l'ENITHP d'ANGERS, 1 admis en troisième année à l'ENSNP de Blois, admis également à l'ENSP de VERSAILLES, a choisi l'ENSP</p> <p>11 étudiants sur 16 ont intégré une École du Paysage en France, soit 69% 2 étudiants ont intégré l'école d'ingénieurs paysagistes de LULLIER, en Suisse</p>
Troisième promotion 2006/2007 14 étudiants	<p>Concours commun : 12 admissibles, 11 admis : 4 à l'ENSP, site de VERSAILLES ; 2 à l'ENSP, site de MARSEILLE ; 1 à l'EAP de BORDEAUX ; 4 à l'EAP de LILLE</p> <p>Parmi eux, - 1 admis à l'EAP de LILLE, admis également en troisième année à l'ENSNP de Blois et en liste d'attente à l'ENITHP d'ANGERS, a choisi l'EAP de LILLE. - 1 admise à l'EAP de BORDEAUX, également admise en première année à l'ENSNP de Blois, a choisi l'ENSNP de Blois</p> <p>11 étudiants sur 14 ont intégré une École du Paysage en France, soit 79%</p>
Quatrième promotion 2007/2008 14 étudiants	<p>Concours commun : 12 admissibles, 11 admis, dont 6 classés dans les 25 premiers et 8 sur l'école de leur premier vœu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 à l'ENSP, site de VERSAILLES ;</li> <li>- 4 à l'ENSP, site de MARSEILLE</li> <li>- 1 à l'EAP de BORDEAUX</li> <li>- 1 à l'EAP de LILLE</li> </ul> <p>De plus, 1 étudiant admissible, mais non admis en juillet 2006, a été reçu à l'ENSP, site de MARSEILLE en juillet 2007</p> <p>11 étudiants sur 14 ont intégré une École du Paysage en France, soit 79%</p>
Cinquième promotion 2008/2009 19 étudiants	<p>Concours commun : 14 admissibles, 13 admis, dont 11 sur l'école de leur premier vœu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 à l'ENSP, site de VERSAILLES ;</li> <li>- 4 à l'ENSP, site de MARSEILLE</li> <li>- 1 à l'EAP de BORDEAUX</li> <li>- 1 à l'EAP de LILLE</li> </ul> <p>- 1 admis en deuxième année à l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage d'Angers (Agrocampus Ouest - filière Ingénieur en horticulture/paysage - ex ENITHP).</p> <p>14 étudiants sur 19 ont intégré une École du Paysage en France, soit 74% - 1 admis en première année à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, section architecture du paysage - ex Lullier) - 1 admise en première année à la Haute École "Charlemagne", section architecture du paysage, à Gembloux, en Belgique</p>



<p>Sixième promotion 2009/2010 19 étudiants</p>	<p>Concours commun : 18 admissibles, 18 admis, dont 14 sur l'école de leur premier vœu : - 7 à l'ENSP, site de VERSAILLES ; - 7 à l'ENSP, site de MARSEILLE - 2 à l'EAP de BORDEAUX - 1 à l'EAP de LILLE</p> <p>2 admis à l'ENSPN Blois, 1 en 1<sup>ère</sup> année, 1 en 3<sup>ème</sup> année</p> <p>1 admise à AgroCampus Ouest, Angers</p> <p>1 admis à Hepia, Genève, 1<sup>ère</sup> année</p>
<p>Septième promotion 2010/2011 18 étudiants</p>	<p>Concours commun : 17 admissibles, 15 admis, dont 14 sur l'école de leur premier vœu : - 5 à l'ENSP, site de VERSAILLES ; - 3 à l'ENSP, site de MARSEILLE - 4 à l'EAP de BORDEAUX - 3 à l'EAP de LILLE</p> <p>2 admises à l'ENSPN Blois, 1 ère année</p> <p>1 admissible à AgroCampus Ouest, Angers</p>
<p>Huitième promotion 2011/2012 18 étudiants</p>	<p>Concours commun : 17 admissibles, 15 admis, dont 10 sur l'école de leur premier vœu : - 7 à l'ENSP, site de VERSAILLES ; - 4 à l'ENSP, site de MARSEILLE - 1 à l'EAP de BORDEAUX - 1 à l'EAP de LILLE</p> <p>1 admis à Agro Campus Ouest, Angers, section Ingénieur du Paysage</p>
<p>Neuvième promotion 2012/2013  16 étudiants en début, 1 démissionnaire au 1<sup>er</sup> trimestre</p>	<p>Concours commun : 14 admissibles, 12 admis, dont 10 sur l'école de leur premier vœu : - 5 à l'ENSP, site de VERSAILLES ; - 5 à l'ENSP, site de MARSEILLE - 2 à l'EAP de BORDEAUX 3<sup>ème</sup> place au concours commun</p> <p>1 admis à l'ENSPN Blois en 3<sup>ème</sup> année, 1 en 1<sup>ère</sup> année</p>
<p>Dixième promotion 2013/2014 20 étudiants</p>	<p>Concours commun : 15 admissibles, 12 admis, dont 7 sur l'école de leur premier vœu : - 8 à l'ENSP, site de VERSAILLES ; - 4 à l'ENSP, site de MARSEILLE - 1 à l'EAP de BORDEAUX - 1 à l'EAP de LILLE 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> place au concours commun</p> <p>3 candidates ont été admises à l'ENSPN : 1 en 3<sup>ème</sup> année, 2 en première année</p> <p>2 candidates ont été admises en Master Paysage et Urbanisme.</p>



**Architecture de formation**

<b>Arts plastiques appliqués au paysage</b> 243 heures	<b>Paysages, parcs et jardins : description, compréhension, médiation</b> 81 heures
<b>Projets et paysage</b> 81 heures	<b>Les acteurs</b> 162 heures
<b>Dessin paysager assisté par ordinateur et conception assistée par ordinateur</b> 81 heures	<b>Réflexion et communication écrite et orale</b> 54 heures
<b>Langue vivante</b> 54 heures	<b>Stage professionnel</b> 6 semaines

**Structure et objectifs des principaux modules.****Arts plastiques appliqués au paysage**

<b>Disciplines</b>	<b>Horaire-élève total</b>
Sciences et techniques de l'aménagement	203 heures
Éducation socio-culturelle	40 heures
<b>Total</b>	<b>243 heures</b>

**Objectif :**

Donner aux étudiants les outils pour lire les paysages, comprendre leur fonctionnement plastique et leur donner les moyens d'exprimer plastiquement les caractéristiques d'un site

**Projets et paysage**

<b>Disciplines</b>	<b>Horaire-élève total</b>
Sciences et techniques de l'aménagement	42 heures
Éducation socio-culturelle	14 heures
<b>Non affecté</b>	<b>25 heures</b>
<b>Total</b>	<b>81 heures</b>

**Objectif :**

Comprendre le contexte du projet paysager et analyser les facteurs de son élaboration

**Dessin paysager assisté par ordinateur et conception assistée par ordinateur**

<b>Disciplines</b>	<b>Horaire-élève total</b>
Sciences et techniques de l'aménagement	81 heures
<b>Total</b>	<b>81 heures</b>

**Objectif :**

Utiliser et maîtriser l'outil informatique appliqué au dessin paysager et à la conception paysagère





## Langue vivante

Disciplines	Horaire-élève total
Langue	54 heures
<b>Total</b>	<b>54 heures</b>

### Objectif :

L'apprentissage des langues vivantes étrangères dans les classes préparatoires a comme objectif d'affermir les acquis de l'enseignement du second degré sur le double plan linguistique et culturel.

## Paysages, parcs et jardins : description, compréhension, médiation

Disciplines	Horaire-élève total	Dont pluri	Activités pluridisciplinaires
Sciences et techniques de l'aménagement	40,5 heures		(40,5 heures)
Éducation socio-culturelle	27 heures	27 heures	27 heures
Documentation	13,5 heures	13,5 heures	13,5 heures
<b>Total</b>	<b>81 heures</b>	<b>40,5 heures</b>	<b>40,5 heures</b>

**Objectif :** Donner aux étudiants des éléments de méthodologie pour comprendre le paysage

## Les acteurs

Disciplines	Horaire-élève total	Dont pluri	Activités pluridisciplinaires
Sciences et techniques de l'aménagement	38,5 heures		(40,5 heures)
Non affecté	123,5 heures	122,5 heures	122,5 heures
<b>Total</b>	<b>162 heures</b>	<b>122,5 heures</b>	<b>122,5 heures</b>

**Objectif :** Se situer comme futur acteur de la filière « paysage »

## Réflexion et communication écrite et orale

Disciplines	Horaire-élève total
Français	13,5 heures
Éducation socio-culturelle	27 heures
Philosophie	13,5 heures
<b>Total</b>	<b>243 heures</b>

### Objectif :

Développer les aptitudes des étudiants à l'analyse, à la synthèse et à la l'élaboration d'une problématique ; renforcer leur esprit critique ; améliorer leurs capacités d'expression et communication, à travers une réflexion portant sur la notion de paysage et son évolution, abordée d'un point de vue littéraire, philosophique, historique, sociologique.

